

Règlement intérieur – Avenant n°1

Association Linux Challans

Les membres de l'association Linux Challans adhèrent sans réserve à la nouvelle disposition qui complète le règlement intérieur :

- Les membres de l'association, à jour de leur adhésion annuelle, sont seuls à pouvoir prétendre à un accompagnement pour mettre à jour un ordinateur (ordinateur portable, ou de bureau) fonctionnant sous une distribution GNU/Linux ou installer une distribution GNU/Linux.

- Devant l'affluence grandissante des demandes et le nombre limité des ressources bénévoles, la décision partagée de procéder à une installation pourra être prise, en fixant une date pour l'intervention, dans le respect des exigences de précautions préalables et le calendrier annuel de l'association.

Le bureau.